

La leçon de l'affaire Grivaux

Posted on 20 février 2020 by Patrick Rouillier

Inutile de résumer cette « affaire » qui a fait la « une » de tous les médias, chacun a put s'en faire une idée. Dans les milieux politiques et militants les coups bas, la délation, la diffamation, la calomnie, les « fake news » sont monnaie courante et n'étonnent plus personne. Ce qui arrive à Benjamin Grivaux n'est que la conséquence logique de tous ces comportements délétères.

Dans le cas qui nous intéresse ce qui est surprenant est qu'un comportement parfaitement légal et conforme aux lois, donc théoriquement banal, puisse créer un tel Buzz et défrayer la chronique.

On peut en trouver diverses raisons qui peuvent nous alarmer.

1. **Le tribunal des magistrats.** Il statue au nom de la loi qui est une pour tous les citoyens et pour laquelle tous les juges devraient donner une même interprétation. Cependant, le fait qu'un jugement en « première instance » puisse être contredit par un jugement en appel, lui-même remis en cause par un jugement en cassation montre bien que les interprétations de la loi peuvent être à géométrie variable. Malgré tout la base jugement est unique et c'est la loi.
2. **Le tribunal populaire.** C'est l'opinion publique. Elle procède d'un jugement moral basé sur les convictions de chacun. Celles-ci dépendent pour chacun d'entre nous de son milieu social, de ses convictions religieuses ou idéologiques, de ses sources d'informations et des diverses rumeurs qui peuvent circuler. Elles sont donc d'ordre purement moral, et différentes pour chacun, et, amalgamées en diverses tendances minoritaires ou majoritaires, elles constituent l'opinion publique.
3. **La temporalité** de ces deux tribunaux est différente. L'opinion publique, de nature émotive, se forme très rapidement et en quelques jours le tribunal populaire a rendu son verdict. Le tribunal des magistrats agit dans le temps long et mettra 6 mois à 1 an pour rendre son verdict. Dans ce temps long le verdict du tribunal des magistrats tombera dans l'indifférence générale, l'opinion publique s'étant rapidement désintéressé de la question. On comprend l'importance prise par le tribunal populaire vis à vis de celui des magistrats.
4. **L'apparition des réseaux** sociaux accélère et amplifie le phénomène. Grâce à eux, l'opinion publique se forme plus rapidement et le jugement populaire se diffuse très largement. Les médias (télé, presse) sont bien obligés de



suivre le mouvement et participent largement au processus. Ils sont obligés pour satisfaire l'opinion de parler sans savoir (puisque les enquêtes ne sont pas terminées, voire par encore commencés) et donc d'alimenter les rumeurs.

5. **Ce ne sont pas, en général**, les plus modérés, les plus réfléchis qui s'expriment sur les réseaux sociaux. Les plus sages attendent de savoir, de comprendre, pour porter leur jugement et leur opinion quand ils l'expriment arrive « après la bataille ». Au contraire, les enragés, les avides de sensations, se déchaînent très rapidement avec force et violence et apparaissent comme le reflet de l'opinion générale.
6. **Les institutions sont donc bousculées** par les aspirations individuelles (fussent-elles amalgamées dans des opinions collectives). C'est, malheureusement un phénomène général que cette remise en cause des institutions. Une loi votée par le parlement est remise en cause par la rue ou par des « zadistes », le travail parlementaire est empêché par de petits groupes de pression, le travail est « Ubérisé », on en appelle partout au referendum ...On observe un glissement anarchique qui est largement inquiétant. La population pense qu'exprimer son opinion individuelle et la défendre par tous les moyens c'est aller vers plus de démocratie, elle fait fausse route et nous mène vers l'anarchie, la loi du plus fort, bref la dictature.

La démocratie représentative a montré ses limites et sa perversité, La démocratie directe est un miroir aux alouettes. Sous couvert de la libre expression de chacun elle vire au chaos. En l'absence de synthèse l'expression polymorphe conduit à l'anarchie. Comme chacun ne peut être entendu par tous c'est la voix du plus fort qui domine. Méfions-nous de la démocratie directe, elle conduit rapidement à la mort de la démocratie.